

DRÔME PAYS DAUPHINOIS



SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS

MOBILISATION - Les habitants et la municipalité s'opposent à l'installation d'une plate-forme générant trop de nuisances et de pollution

Riverains et élus ensemble contre la centrale d'enrobage

Déçus, en colère et prêts à agir, les riverains du quartier du Sablon - et plus généralement les Saint-Paulois qui habitent le Sud de la commune à proximité du confluent de l'Isère et de la Joyeuse - semblent bien décidés à ne pas lâcher les bras. D'aucuns pensent qu'il en va de leur qualité de vie.

Depuis le début du mois de février, Saint-Paul-lès-Romans est en ébullition. Il ce, à l'annonce de l'arrêt du projet accordant l'implantation d'une plate-forme

pouvant recevoir une centrale d'enrobage au bitume sur la carrière située à la limite des lieux-dits « Sablon » et « Le Bois ». L'autorisation préfectorale a été accueillie comme une surprise - assurément mauvaise - par la population, sûre que l'on allait tenir compte des nuisances engendrées (fumée, odeurs d'hydrocarbures, bruits, trafic routier) et sur lesquelles les riverains s'étaient largement exprimés lors de l'enquête publique du printemps 2008. En totale adhésion

avec la population, la municipalité s'était également prononcée contre le projet, non sans faire valoir plusieurs arguments d'intérêt général. L'équipement industriel doit se situer près de champs de noyers AOC et de la future « Vêlo voie verte », à laquelle tient particulièrement le Conseil général, engagé dans le développement durable depuis plusieurs années. « La commune elle-même viserait dans une logique environnementale, avec un projet de lotissement durable et une zone commerciale environnante », ont rappelé les élus saint-paulois, qui ont convié la population à une réunion publique lundi soir, en mairie.



La route qui mène à la carrière risque de supporter un plus gros trafic.

Repères chronologiques

7 septembre 2017 : L'entrepreneur Jean Bédillon-Rabatel dépose une demande d'installation de la plate-forme d'enrobage de bitume à chaud. C'est un dossier d'installation classée.

13 mars 2008 : Le tribunal administratif de Grenoble désigne Mme Gleizal comme commissaire enquêteur.

13 mai au 14 juin 2008 : Enquête publique sur le projet. Sur les six communes consultées, deux donnent un avis défavorable au projet, quatre ne se prononcent pas.

26 mai 2008 : Les conclusions du commissaire enquêteur sont rendues. Mme Gleizal prononce un avis défavorable.

27 novembre 2008 : Réunion du Codest (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), rassemblant des amis du Etat qui doivent émettre un avis sur le projet. La majorité y est favorable.

15 janvier 2009 : La préfet prend son arrêté, favorable à l'implantation.

26 janvier 2009 : L'arrêté préfectoral est reçu en mairie.

Février 2009 : La séance de conseil municipal, la décision du préfet est rendue publique.

Avis défavorable de la commissaire enquêteur

Le premier magistrat de la commune, Agnès Rodillon, n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que la commune n'était pas la seule à montrer son désaccord. À l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêteur, Mme Gleizal avait émis un avis défavorable, notant en substance - une grosse affluence du public venu marquer son opposition dans un climat serene, notamment à travers une pétition d'habitants du lotissement voisin - et analysant « des insuffisances pré-

sentées dans le dossier ».

Nommée par le tribunal administratif, elle a souligné que l'activité future, incluant un fort trafic de camions, n'avait pas de lien direct avec l'exploitation de la carrière et que les nuisances subies par les riverains allaient être aggravées par la dispersion de gaz dans l'atmosphère.

Fort de ses arguments étayés par le commissaire enquêteur, du soutien de la municipalité saint-pauloise et de celle de laillans (Romans, Chatusange-le-Goubet, Beauregard-Baret et Eymeux n'avaient pas émis d'avis en conseil) la population n'imaginait pas une autorisation préfectora-

le. La nouvelle a fait l'effet d'une bombe. Elle a aussi resserré les liens entre administrés et élus locaux. Lundi soir, la municipalité a ainsi joué la carte de la concertation avant de déterminer les actions à venir. Les intentions sont claires - la mairie ira sans doute porter l'affaire devant le tribunal administratif, arguant notamment de la non-conformité du projet par rapport au plan local d'urbanisme. Quant à la population, il est fort à parier qu'elle va, sous peu, tenter quelques actions médiatiques. Affaire à suivre.

CYRIL LEHÉBRE